

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Subventions SNCB et Infrabel pour 2021

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la Société nationale des chemins de fer belges.

L'arrêté du 21 décembre 2013 ne prévoit le financement des missions de service public de la SNCB et d'Infrabel que jusqu'à la fin de l'année 2020. Il est dès lors nécessaire de prévoir la prolongation de ce financement à partir du 1er janvier 2021. Le projet d'arrêté royal permet ainsi le versement des subventions nécessaires pour compenser le coût de ces missions de service public en 2021 et ainsi assurer la continuité de l'exécution de ces missions de service public.

Le montant total des subventions prévues pour l'année 2021 au bénéfice de la SNCB et d'Infrabel est de 3.284.402.000 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be